

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 28 Février 2019

Délibération n°20190228\_19

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 45

Absents : 29

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 9

**Votants : 56**

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**OBJET : ESPACE ARCHITECTURE ROMANE COMMUNE DE ST AMANT DE BOIXE  
CONVENTION TRIENNALE 2019-2021**

Le jeudi 28 février 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 22 février 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de VARS.

Présents : AYRAULT Jean-Paul - BASSET Véronique – PARTAUD Xavier - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric — ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - VERGEZ Brigitte - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre – CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard ÉDRICH Patrick - GIROUX-MALLOT Françoise - BONNET Franck - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEL Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - BUTON Sylviane – SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

MOREAU Bernadette représentée par son suppléant RABIOUX Jean-Michel

CORNU Jean-Pierre représenté par son suppléant CHARRAUD Francis

CAILLAUD Nadia (pouvoir à GUYON Jean-Guy)

CHEMINADE Anne-Marie (pouvoir à ESTEBAN Philippe)

VIAUD Annette (pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre)

BRUN Jackie (pouvoir à KAUD Pascal)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à VIDAUD Pierre)

THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)

BERTRAND Didier (pouvoir à BEAU Nathalie)

PELLETIER Dominique (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)

DANEDE Laurent (pouvoir à ROUHAUD Henri)

LIOT Gérard - RAVION Didier - BLANCHON Alain - CECCHIN Catherine - TEXIER Didier - COLIN Jean-Pierre BOURIN Michel.

Absents non excusés : PRÉVAUTEL Caroline - FLAUD Yves - CRINE Jean-Jacques- DURAND Jean-Louis BERTHAULT Patrick - ROUSSEAU Christian - CHARRIAUD Sébastien - BOUCHAUD Gérard - BOURABIER Jacques BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre.

**OBJET : ESPACE ARCHITECTURE ROMANE COMMUNE DE ST AMANT DE BOIXE  
CONVENTION TRIENNALE 2019-2021**

*Vu les propositions issues du groupe de travail et de la commission patrimoine en date du 13 février 2019,*

M. le Vice-Président en charge du Patrimoine propose de renouveler la convention triennale entre la CC Cœur de Charente et la commune de Saint-Amant-de-Boixe pour la période 2019-2021.

M. le Vice-Président donne lecture du projet de convention et des fiches-actions annexées à cette dernière.

M. le Vice-Président précise que l'engagement financier annuel de la CC Cœur de Charente s'élèvera à 50 000 €/an au titre du fonctionnement de l'Espace d'Architecture Romane « EAR » de Saint-Amant-de-Boixe, détaillé comme suit :

<b>Action 1</b> : Développer des actions pour l'enfance et la jeunesse de Cœur de Charente	4 000€/an
<b>Action 2</b> : Soutenir les communes dans le développement d'actions patrimoniales	12 000€/an
<b>Action 3</b> : Favoriser la fréquentation du public du territoire de Cœur de Charente	5 000€/an
<b>Action 4</b> : Valoriser l'EAR : spectacles, expositions, visites guidées,	23 000€/an
<b>Action 5</b> : Conforter l'EAR dans son rôle d'acteur scientifique	3 000€/an
<b>Action 6</b> : Favoriser la mise en œuvre d'actions thématiques partenariales	3 000€/an

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :**

- ***D'APPROUVER le projet de convention précité, ci-joint,***
- ***D'INSCRIRE les crédits en découlant,***
- ***D'AUTORISER le Président à signer tout acte en découlant.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

